

RECTORAT

Besançon, le 20 octobre 2022

**IA-IPR**

Coordonnateurs  
académiques EDD

**Karen Delarbre**  
**Paul-Luc Estavoyer**

Tél : 03 81 65 49 33

Mél : [karen.delarbre@ac-besancon.fr](mailto:karen.delarbre@ac-besancon.fr)

[paul-luc-marie.estavoyer@ac-besancon.fr](mailto:paul-luc-marie.estavoyer@ac-besancon.fr)

10, rue de la Convention  
25030 BESANÇON Cedex

**Site EDD**

<http://edd.ac-besancon.fr>

Les coordonnateurs académiques EDD

à

Mesdames, Messieurs les Personnes  
Ressources en Éducation au Développement  
Durable (PREDD)

s/c de Mesdames, Messieurs les Chefs  
d'établissement des lycées privés

**OBJET** : procédure de labellisation « développement durable ».

Le changement climatique, la pollution, la perte massive de biodiversité sont des enjeux impérieux, qui ont d'ores et déjà des conséquences visibles et sensibles sur notre quotidien. Il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer l'éducation des jeunes générations. Outre la nécessité de faire fortement évoluer les technologies, le changement des comportements est de fait et induit notamment une connaissance approfondie de ce monde **tant sur sa dimension environnementale que sur le fonctionnement des objets qui nous entourent**. Il convient donc d'explorer simultanément et dans une proportion similaire **les 3 voire les 4 piliers** du développement durable afin de permettre aux élèves de comprendre leur monde **dans son intégralité**.

La procédure de labellisation permet véritablement de mesurer la mise en œuvre d'une démarche globale dans un établissement, mettant en synergie ce que les élèves étudient dans les différents champs disciplinaires et le fonctionnement de ce établissement ; au-delà, elle permet de mesurer l'implication d'une équipe inter catégorielle et des élèves comme force de proposition.

Vous retrouverez la démarche de labellisation et les grilles d'auto-positionnement sur le site <http://edd.ac-besancon.fr>.

Nous vous rappelons le protocole à trois niveaux de labellisation communs :

- Niveau 1 d'engagement : validation d'au moins 6 items, sur 24 contenus dans la charte, répartis dans les 3 domaines (dont absolument l'existence d'un COPIL dans l'établissement). Pour ce premier niveau la labellisation s'effectuera à partir de la fiche d'auto-positionnement jointe à ce courrier.
- Niveau 2 d'approfondissement : validation d'au moins 12 items sur 24 répartis dans les 3 domaines. Pour ce second niveau l'examen de la fiche d'auto-positionnement sera suivi d'un entretien avec le chef d'établissement et/ou ses représentants.
- Niveau 3 d'expertise : validation d'au moins 18 items sur 24 répartis dans les 3 domaines, à partir de la fiche d'auto-positionnement. La labellisation à ce niveau nécessite une visite de l'établissement sur la base d'une journée.

**Sur un même territoire plusieurs structures scolaires peuvent viser ensemble un label E3D collectif et prétendre ainsi à la « labellisation de territoire ».**

Cette intégration inter-cycles permet notamment d'établir des continuités pédagogiques qui soutiennent la progression des élèves tout au long de leur scolarité, tout en révélant les cohérences entre les niveaux et les disciplines et en enrichissant les partenariats. Ce travail en réseau contribue également à une meilleure connaissance et mobilisation des acteurs locaux de l'EDD.

Une grille spécifique d'auto-positionnement est également disponible sur le site EDD académique.

Chaque niveau de labellisation est accordé pour une durée de 5 ans ; au cours de cette période ou au plus tard à l'issue, la procédure ci-dessus est reconduite pour confirmer le label, passer au niveau supérieur ou le cas échéant procéder au retrait du label.

Vous avez la possibilité de demander un accompagnement (demande de FIL), nos chargés de mission pourront vous aider et répondre à vos éventuels besoins de formation.

**La grille d'auto-positionnement est à retourner aux coordonnateurs pour le 06 mars 2023.**

Toutes les informations utiles sur la labellisation (charte académique et grille d'auto-positionnement) et plus généralement sur l'EDD figurent sur notre site académique : <http://edd.ac-besancon.fr/> ; rubrique labellisation : <http://edd.ac-besancon.fr/labellisation-e3d/>

Nous vous remercions par avance de bien vouloir porter toute votre attention à cette démarche de généralisation de l'Education au Développement Durable.

Karen DELARBRE



Paul Luc ESTAVOYER



IA IPR

Coordonnateurs académiques EDD